



Compte-rendu du CSAL du 03/09/2026

Le Directeur a annoncé son départ en retraite le 12/10/2026.

Nous avons lu la déclaration liminaire jointe.

La question de la cybersécurité sera remontée à la centrale.

La question du NRP 2 est discutée en instance.

➤ 1. Suppression de l'antenne du SIP de Lons-Le-Saunier à Saint-Claude à compter du 01/01/2027

Lors du 1^{er} NRP, une antenne pérenne mais non visible (aucune réception spontanée du public) du SIP de Lons le Saunier a été conservée à Saint Claude.

Dans les faits, l'accueil primaire est réglé par le SGC de Saint-Claude et en cas de questions plus complexes les agents de l'antenne s'en chargeaient. De plus, ces agents apportaient leur aide à l'accueil primaire dans les périodes de campagne de déclaration et recevaient sur rendez-vous.

La direction justifie la suppression de cette antenne au 1^{er} janvier 2027 par les faits suivants : l'effectif au 01/09/2026 est nul et les volontaires pour ces postes étaient rares, l'antenne est difficile à gérer à distance et le futur déménagement dans les locaux de la CAF rendra impossible les réceptions d'usagers hors accueil primaire.

La direction souligne qu'il n'y a pas de suppression d'emploi : les 3 emplois seront implantés au SIP de LONS.

Les usagers n'auront plus la possibilité de prendre des rendez-vous physiques à Saint-Claude.

Ils devront soit se rendre dans une antenne France Service soit à Lons le Saunier.

A la question de savoir si des permanences devraient être effectuées par des agents du SIP dans les France Service, le DDFiP a indiqué que lui-même n'était pas pour mais ne pouvait préjuger de l'avenir.

C'est donc bien un recul de l'État comme nous le dénoncions.

La CGT a posé la question concernant la position du Préfet, qui, selon des bruits de couloirs, se serait opposé à cette fermeture.

Le Directeur a indiqué que si les fermetures de service ne l'enchantent pas, il n'a pas eu à formuler d'avis, l'antenne ne faisant officiellement pas d'accueil du public.

Chers lecteurs, méfiez-vous de ceux qui font courir des bruits pour faire croire qu'ils ont des informations, cela peut être faux.

Les 2 collègues qui ont demandé leur mutation au SGC en septembre 2026 vont pouvoir bénéficier de la prime de mobilité fonctionnelle (prime variant en fonction du nombre de formations effectuées pour s'adapter au nouveau poste) alors même que la suppression aura lieu en janvier 2027 car leur demande de mutation est considérée comme liée à la suppression

de l'antenne, et ce qui n'est par le cas du collègue ayant demandé une mutation en national considérée comme de convenance personnelle.

Nous avons été étonnés du caractère subjectif de l'attribution de cette prime.

Suite à ces discussions, les organisations syndicales ont été amenées à se prononcer : un avis unanimement contre a été prononcé.

Une nouvelle convocation aura lieu dans minimum 8 jours.

➤ **2. Questions diverses**

➤ Question d'un autre syndicat sur le déménagement de la Direction à TURGOT

C'est toujours en cours de discussion, le dossier n'a pas avancé depuis la dernière instance.

Les représentants de la CGT Finances Publiques
Damien Bresson et Valérie Fiacre